

Payerne, le 16 mai 2020

Au Conseil Communal

De et à

1530 Payerne

Rapport de la Commission chargée d'étudier le Préavis n° 07/2020

Objet du préavis : Remise en état du site historique et collège du château – étape 1

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 07/2020 était composée de

Madame De Dompierre Muriel, en remplacement de M. Grognez Serge

Messieurs Druey Philippe
Perey Stéphane
Maillard Stéphane
Martin Segura César
Sá João Carlos
Marguet Michael, en qualité de président-rapporteur.

La commission s'est réunie une seule fois, le jeudi 07 mai 2020. Monsieur le Municipal Julien Mora nous a rejoints en cours de séance accompagné du chef de service des infrastructures pour répondre aux diverses questions et éventuels doutes que nous pouvions avoir sur ce préavis. Nous les remercions ici pour leur disponibilité et leurs explications dans un contexte particulier au vu de la situation sanitaire actuelle.

1. Analyse

En premier lieu, la commission s'est intéressée à l'affectation à moyen terme de ce bâtiment afin de ne pas investir un montant considérable dans des infrastructures qui ne seraient plus adéquates dans l'éventualité où ce ne serait plus une école d'ici quelques années. La municipalité nous assure que ces travaux restent pertinents même dans le cas d'un changement d'affectation. Ce scénario a été pris en compte pour les aménagements spécifiques tels que les toilettes, plus basses que la normale pour une école mais dont les écoulements seront tout de même prévus pour pouvoir être facilement remis au standard. Ce bâtiment pourrait être rattaché au musée en fonction de l'évolution de ses activités par exemple. Cependant, il n'est pas prévu de changement au niveau des écoles avant 2025 voire 2027.

Nous nous sommes ensuite interrogés sur la possibilité d'aide ou subsides. La seule possibilité de subvention pourrait être en lien avec l'isolation thermique. Une demande est en cours à ce sujet.

Pour terminer, la commission a demandé sur quelle base l'estimation des coûts a été établie. Pour la majorité des postes, une offre a été demandée et dans la mesure du possible à des entreprises de la région Payernoise. D'autres parties sont obtenues avec des chiffrages standards au m² ou m³.

D'un point de vue plus général, la commission relève la qualité du préavis, tant pour sa structure que pour la précision des informations contenues. Elle relève aussi que l'amortissement est globalisé sur 30 ans pour des questions de simplification comptable mais que cela est justifié au vu des montants.

2. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres présents, de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis no 07/2020 de la Municipalité, du 04 mars 2020 ;
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

Décide :

- Article 1:** d'autoriser les travaux de remise en état du site historique et collège du Château, étape 1, tels que décrits dans le présent préavis, pour un montant de Fr.1'270'000.- TTC;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1 '270'000.-TTC;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1 '270'000.- et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la commission
Le président-rapporteur

Marguet Michael

